



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

AMBASSADE DE MADAGASCAR A DAKAR

.....

ATTESTATION

L'Ambassade de Madagascar au Sénégal, atteste par la présente que :

Compte tenu du changement des modalités de Visa d'entrée au Sénégal depuis le 1^{er} mai 2015, les ressortissants malagasy font partie des étrangers qui bénéficient de la gratuité des Visas d'entrée et de séjour, délivré directement à l'arrivée l'aéroport et aux postes frontaliers du Sénégal.

À cet effet, les porteurs de la présente attestation se verront délivrer leurs Visas d'entrée et de séjour à l'arrivée à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) au Sénégal.

En foi de quoi, cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Dakar, le 11 juin 2018


AMBASSADEUR
PARAINA AUGUSTE